

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**  
**Séance du 16 mai 2022**

---

Délibération n° 2022 – 16/05/2022 – 18

*Demandes de subvention Recherche*

---

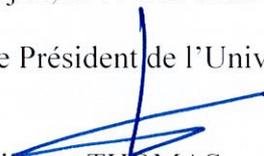
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la recherche rendu en sa séance du 5 mai 2022

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 9 Membres représentés : 7 Total : 16	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b>  <b>Suffrages exprimés : 16</b>  <b>Pour : 16</b>  <b>Contre : 0</b>
--	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la demande de subvention déposée par le laboratoire LIR3S auprès de la région Bourgogne Franche-Comté.**

Dijon, le 17 mai 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne



Vincent THOMAS

*P.J. : Demandes de subventions Recherche - Mai 2022*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté Chancelière de l'Université de Bourgogne
--

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement
--

**Demandes de subventions Recherche - Mai 2022**

Nom(s) porteur(s)	Equipe de recherche	Titre	Descriptif de l'Opération	Coût total	Montant demandé	Type de demande (FEDER, Région, Etat, collectivités...)	Montants autres financements	Type de cofinancement	TVA
Hervé MARCHAL	LIR3S	<b>DDEMLP :</b> Déviance, délinquance et marginalisation dans l'espace public	Ce colloque international porte sur la déviance dans l'espace public et les modes d'intervention qui y réagissent, au carrefour de logiques d'assistance et de logiques de contrôle. Appréhendé dans sa dimension matérielle et à travers ses modalités de gestion socio-politique, l'espace public n'est pas ici à comprendre comme un espace de délibération démocratique. Il s'agit bien plutôt de le considérer comme l'ensemble des espaces physiques juridiquement publics en partant de la rue et de ses extensions pour aller vers des espaces aux statuts plus intermédiaires, néanmoins accessibles au(x) public(s) tels que les halls de gare, les galeries de métro, les parkings souterrains, les cages d'escalier, les bibliothèques voire les centres commerciaux ; autant de lieux potentiellement occupés et détournés par des groupes déviants. La question de l'accessibilité et des usages de ces espaces semi-publics (ou semi-privés) relève d'emblée de normes spécifiques et de modalités de contrôle particulières qu'il s'agira d'explorer et problématiser. De telles modalités de contrôle sont à interroger dans leurs tenants et aboutissants, dans leurs aspects salutaires comme délétères.	8 000,00 €	<b>4 000,00 €</b>	Région - Colloque	4 000,00 €	Autofinancement / AFS / Département de Sociologie / ARS / Dijon Métropole	HT